

TOUT SAVOIR SUR LA CERTIFICATION PEFC



PEFC
10-1-1

GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

La certification PEFC*, *c'est quoi ?*

→ Agir ensemble chaque jour pour des forêts pérennes

La certification PEFC :

- est un outil pour **agir ensemble au quotidien en faveur de la préservation des forêts** grâce à des exigences de gestion durable qui contribuent à **l'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales de ces forêts** ;
- **repose sur l'engagement volontaire des propriétaires et des intervenants en forêt** sur le long terme à mettre en œuvre au quotidien les exigences de la certification PEFC, **ainsi que l'engagement continu des entreprises** de la filière forêt-bois-papier à appliquer les règles de traçabilité du bois certifié PEFC.

*Programme de reconnaissance des certifications forestières

FOCUS SUR DES EXIGENCES PEFC



Veiller au respect de la biodiversité et à la diversité des essences avec la conservation des zones irrégulières, des essences d'accompagnement.



Contribuer à la préservation des cours d'eau et des milieux humides en conservant les ripisylves.



S'assurer de la **préservation des sols** grâce au recours aux cloisonnements/cheminements préférentiels.



Prendre des mesures pour maintenir la vitalité et la capacité de régénération des forêts avec le maintien de **l'équilibre sylvo-cynégétique** ou la limitation de la **propagation des incendies**.



Attester la sécurité et la qualification des travailleurs en forêt.

La certification PEFC, *existe grâce à votre engagement!*

Chaque maillon de la chaîne de traçabilité du bois, du propriétaire forestier jusqu'au consommateur, en passant par chaque entreprise de transformation et de commercialisation du bois, fait l'objet de **contrôles** sur le respect des exigences PEFC. Ainsi, la certification PEFC atteste que les produits en bois ou à base de bois sont issus de forêts pérennes, dans lesquelles les propriétaires forestiers, les intervenants en forêt, et les entreprises de la filière forêt-bois-papier, **appliquent** les exigences pour lesquelles ils se sont engagés.

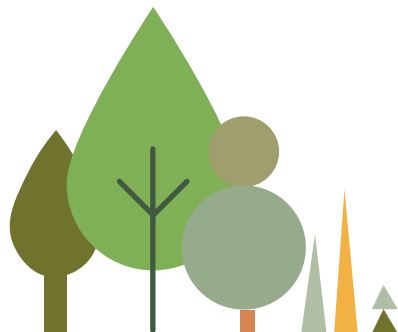
Les contrôles PEFC en forêt sont aussi une occasion privilégiée de **rencontre et d'échange** avec les équipes de PEFC et notamment sur les enjeux et les principes fondamentaux de la certification.



Quels sont les avantages de la certification PEFC pour les propriétaires forestiers ?

- 1 Prouver son engagement pour la préservation des forêts** grâce aux **contrôles** sur le terrain qui attestent des bonnes pratiques forestières.
- 2 Valoriser son action au service de forêts pérennes** grâce à l'utilisation d'une **certification reconnue internationalement**.
- 3 Favoriser la commercialisation de ses bois et participer au développement de la filière régionale** en répondant à la demande croissante des entreprises en bois certifié PEFC.
- 4 Bénéficier d'aides publiques et privées en tant qu'acteur forestier responsable** car PEFC est une des conditions d'éligibilité ou de bonification.
- 5 Disposer d'un cadre sécurisant à travers le système de réclamations PEFC :**
en cas de litige ou de non-respect des exigences, les propriétaires forestiers sont accompagnés par les équipes PEFC en région.

Pour adhérer à la certification PEFC, c'est simple : **contactez les équipes PEFC proches de chez vous !**



PEFC agit chaque jour en région au plus près des propriétaires forestiers :

En les accompagnant dans la mise en œuvre des exigences PEFC sur le terrain **grâce aux équipes régionales facilement joignables**.

En les **informant** sur l'actualité de PEFC et de la filière forêt-bois et en mettant à disposition des **supports techniques et pédagogiques** (site internet, lettres d'informations, réseaux sociaux, etc).

En valorisant tout au long de l'année la certification auprès de la filière forêt-bois régionale et des pouvoirs publics locaux.

Aujourd'hui, PEFC est le système de certification qui réunit le plus grand nombre de propriétaires forestiers et d'entreprises en France. Il couvre la plus grande surface de forêts certifiées en France et dans le monde.

En région

Occitanie

1 339 propriétaires forestiers sont engagés dans la certification PEFC.

205 entreprises sont certifiées PEFC.

515 194 hectares de surface forestière sont certifiés PEFC.

19,2% de la surface forestière régionale est certifiée PEFC.

En France

+ de 8,1 millions d'hectares de forêts sont certifiés PEFC (France métropolitaine et Guyane française).

+ de 80 000 propriétaires forestiers sont adhérents à la certification PEFC.

1/3 de la surface forestière en France métropolitaine est certifiée PEFC, dont 100% des forêts domaniales.

+ de 3000 entreprises de la filière forêt-bois-papier sont certifiées PEFC.

Dans le monde

1 million de propriétaires forestiers sont certifiés.

+ de 290 millions d'hectares de surfaces forestières sont certifiées PEFC.

Pour que nous puissions continuer à répondre au mieux au défi de la pérennité des forêts, les règles PEFC sont révisées périodiquement.

La certification PEFC, *vue par...*

« Avec PEFC, notre commune valorise son sérieux environnemental et la qualité de son patrimoine forestier, légué par nos anciens. La certification participe à l'attrait touristique du territoire. »

Jean-Marie BARRAL,
Maire de Châteauroux-les-Alpes (Hautes-Alpes)

« En 1976, nous avons hérité des 30 ha de forêts de notre père, sylviculteur de profession. Aujourd'hui, nous avons 50 ha de forêts et la certification forestière PEFC nous permet d'instaurer la confiance auprès des acheteurs et assure une traçabilité. »

Jérôme de MEYNARD,
Propriétaire forestier à Laval (Mayenne)

« Transmettre une forêt durable à nos enfants, voilà ce qui m'anime. Cela exige une gestion irréprochable avec un objectif de pérennisation. Il ne suffit pas de le dire, il faut le faire, dans la durée en assumant les risques en qualité de propriétaire forestier, gestionnaire de sa forêt tout en conservant une vision à long terme. La certification PEFC est une reconnaissance de ce travail exigeant, c'est pourquoi, je tenais à ce que notre forêt soit la première forêt certifiée PEFC en Limousin ! »

Xavier GAILLARD,
Propriétaire forestier à Limoges (Haute Vienne)

« Notre département de la Haute-Loire adhère à la certification PEFC depuis 2008. Avec l'un des plus gros volumes de bois sur pied, nous souhaitons être exemplaires en matière de gestion forestière des propriétés. La certification PEFC nous permet de répondre aujourd'hui à une demande toujours plus forte en bois certifiés de la part des acheteurs de bois, de faire reconnaître grâce à cette certification nos actions pour une gestion durable de nos forêts, et de valoriser et promouvoir le matériau bois. »

Annie RICOUX et Michel BRUN,
respectivement Vice-Présidente Environnement
Développement et Vice-Président Routes
du Conseil Départemental de la Haute-Loire

REJOIGNEZ-NOUS !

Une équipe à votre écoute

Coralie VICTOIRE,
déléguée régionale

Emmanuelle BURGER,
chargée de mission

PEFC Occitanie
23 bis bd Bonrepos
31000 Toulouse

contact.pefc.occitanie@gmail.com

06 43 24 88 17

www.pefc-occitanie.org



PEFC
10-1-1

**GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER**